

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs

Le Premier Ministre tente d'imposer à l'opinion publique, au travers de la situation de la Grèce, une lecture positive d'un bilan désastreux de 3 ans de gouvernement. Le vent de panique qui souffle depuis Athènes, représenterait aux yeux du Premier Ministre, non seulement une véritable aubaine pour justifier toutes les régressions imposées en France, mais il constituerait également le moyen de rendre plus acceptables les nouvelles « réformes ». Il vient ainsi d'annoncer un gel des dépenses de l'Etat pour les 3 ans à venir, le maintien du dogme de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et il prépare un passage en force sur le dossier des retraites. Les Français ne sont pas dupes et n'aiment pas en général les faux alibis pour de vraies cures d'austérité!

Nous condamnons ces annonces et considérons que la réduction des déficits ne peut être envisagée sans assurer la cohésion sociale et la réduction des inégalités, en particulier par une fiscalité plus redistributive. Nous réaffirmons que la sortie de crise passe par des politiques publiques en faveur d'une relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux.

Concernant le dossier des retraites la concertation en cours, le calendrier extrêmement serré imposé n'offrent pas une qualité de dialogue social acceptable pour répondre à un tel enjeu de société, d'autant que les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant.

Donner la priorité à l'emploi stable, améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, réorienter la fiscalité vers plus de justice sociale, investir pour l'emploi de demain par une politique industrielle prenant en compte les impératifs écologiques et par des services publics de qualité restent des objectifs communs aux organisations syndicales qui appellent à une journée nationale de mobilisation le jeudi 27 mai 2010.

Certains des points à l'ordre du jour de cette CAPD illustrent les conséquences de ces politiques de restrictions budgétaires, de réduction des postes et de modifications de la formation initiale. Celles-ci marquent une dégradation importante des conditions d'exercice, une détérioration des conditions de fonctionnement des écoles et ont des incidences importantes sur les droits sociaux des enseignants (temps partiel...) sur le déroulement de leur carrière et sur la revalorisation du métier.

Budget: Les écoles du Val d'Oise ont commencé à recevoir au cours du mois d'avril un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie faisant état de réduction budgétaire et annonçant la suppression de certains financements. Cette réduction, en cours d'année, des budgets opérationnels de programme (BOP 1er degré) a été confirmée par le ministère. Un budget 2010 en baisse et le provisionnement des intérêts du grand emprunt en sont la cause annoncée.

La réduction est plus que significative : l'enquête menée par le SNUipp dans les départements indique une baisse constatée comprise entre 20% et 35%. C'est une véritable coupe sombre dans les moyens alloués aux IA pour le fonctionnement de l'école.

Les conséquences au niveau national sont multiples mais toutes de la même teneur : suppression de stages de formation continue, de départs en stage CAPA-SH, réduction des remboursements de frais de déplacement, des moyens pour l'éducation prioritaire, des financements des projets pédagogiques.

Le SNUipp dénonce cette politique qui met en danger le fonctionnement du service public d'éducation et intervient auprès du ministère.

Revalorisation: Le ministre a programmé des mesures à la rentrée 2010 qui sont loin de répondre à une réelle revalorisation de tous. Elles laissent trois quarts des enseignants sans aucune revalorisation, elles se limitent à compenser partiellement le différentiel induit par la réforme de mastérisation et elles sont financées par les économies réalisées par les suppressions de postes qui dégradent la qualité de l'école et remettent en cause la formation professionnelle des stagiaires.

Hors classe: Il y a moins d'un mois, la direction des affaires financières nous a fourni les statistiques des départs en retraite des professeurs des écoles en 2009. Le constat est sans appel : 97,3% de ces enseignants n'ont pas atteint l'indice terminal de leur corps. Plus de 52% de ces enseignants n'ont pas atteint le 11ème échelon. Ce constat n'est pas acceptable. Tout PE doit pouvoir partir en retraite en ayant atteint au moins le 11ème échelon.

De plus actuellement, très peu de PE accèdent à la hors classe. Si chaque année 62% des certifiés partent en retraite en ayant atteint la hors classe et plus de 40% son indice terminal, seuls 23,15% des PE partis en retraite en 2009 ont atteint la hors classe.

Cette situation contribue à développer des inégalités inacceptables entre les catégories, les hommes et les femmes.... Les écarts de traitement en fin de carrière sont considérables. Le SNUIPP exige, pour les enseignants du 1er degré, une classe unique à l'indice terminal 783 avec un rythme unique d'avancement.

Congé Formation: Le bilan de ces dernières années sur l'attribution de congés formation fait apparaître deux éléments importants :

- La dotation attribuée est insuffisante : en moyenne 237 mois par an pour l'ensemble des collègues du département. Cela représente seulement l'équivalent de 23 ETP sur le département pour plus de 8000 collègues.
- Une fois que toutes les priorités actuellement en vigueur ont été appliquées, il reste moins de 13 postes disponibles.

Pour le SNUipp, ce bilan ne plaide pas en faveur de la proposition formulée par Monsieur l'IA d'attribuer un bonus dans le barème favorisant les demandes de mobilité internes et externes. Surtout que dans le pacte carrière, le ministre a annoncé la mise en place du DIF dès septembre 2010. Ce dispositif permet d'intégrer les nouvelles orientations fixées par l'IA.

Le SNUipp rappelle que la question de la mobilité des enseignants est un enjeu particulièrement important à l'heure où la question de la « seconde carrière » se pose de façon récurrente ces dernières années. Cela nécessite un véritable engagement de l'Etat notamment en terme d'accompagnement et de moyens supplémentaires. Les entretiens engagés depuis cette année sur notre département vont dans ce sens et demandent à être développés et diversifiés.

Médecine du travail et santé :

La situation de notre département s'est dégradée ces deux dernières années et à nouveau un poste de médecin de prévention se retrouve vacant. Le ministère annonce le doublement du nombre de médecins de prévention et à partir de septembre, un bilan de santé devrait être mis en place pour tous les personnels de l'éducation nationale âgés de 50 ans. C'est très en deça des attentes des enseignants et des risques auxquels ils sont exposés. Le SNUipp souligne la nécessité de mettre en place un dispositif assurant une réelle médecine du travail et de prévention pour les personnels incluant des contrôles médicaux systématiques et réguliers.

Plus particulièrement, pour les collègues en difficultés professionnelles pour des raisons de santé ou de handicap, le SNUipp demande l'aménagement des conditions d'exercice : réduction du temps de travail, accompagnement dans des projets professionnels... Des collègues du Val d'Oise se retrouvent contraints de demander des temps partiels pour continuer à exercer le

métier. Nous souhaitons que soit engagée une réflexion suivie d'une décision pour la rentrée prochaine sur un renforcement de la dotation départementale et sur les modalités d'attribution...

Temps partiel : Comme dans de nombreux autres départements, nous assistons dans le Val d'Oise à une remise en cause de dispositions permettant aux collègues d'exercer à temps partiel selon les quotités choisies. En particulier, après avoir été fortement réduite l'année dernière, la possibilité pour les enseignants d'exercer à 80% disparaît complètement à la rentrée 2010. Cela constitue une rupture par rapport aux engagements pris par l'Etat en 2003 à la suite de la réforme sur les retraites.

Nous dénonçons vigoureusement ces décisions qui conduisent à réduire les droits des personnels. Nous demandons la mise en application de la note de service n° 253-2005 du 23 mars 2005 qui recommandait aux Inspecteurs d'académie « d'examiner chaque demande avec la plus grande attention afin de lui réserver, dans toute la mesure du possible, une suite favorable ».

Toutes ces décisions qui n'ont pour seul objectif que la réalisation d'économies, portent une grave atteinte au fonctionnement des écoles, aux droits des enseignants et exposent dangereusement l'avenir du système éducatif dans son ensemble. Nous condamnons ces orientations nationales et leurs traductions à tous les niveaux qui ne peuvent se faire qu'au détriment de la qualité du service public d'Education dans notre pays.

L'avenir de l'école et l'enjeu de la réussite de tous les élèves nécessitent que le ministre prenne la mesure de la colère et du rejet que provoque sa politique éducative et budgétaire.